

DECRET N°61- 463 /PR/SGG

portant clôture de la Session Extraordinaire  
ouverte le 20 Décembre 1961 -

--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la  
République du Dahomey, principalement, son article 32 ;

D E C R E T :

Article 1er - La Session Extraordinaire de l'Assemblée Nationale  
ouverte le 20 Décembre 1961 est déclarée close le 31 Décembre 1961.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel  
de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

PORTO-NOVO, le 31 Décembre 1961  
Le Président de la République,

H. MAGA

PLIATIONS :

.....	15
F.G. ....	4
N.D. ....	5
istres .....	13
D.R.D. ....	1